Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 064-216404301-20221004-22DEL120-DE

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

****

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSÉS : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

---

22 – 120 - FORMALISATION DE SERVITUDES DE PASSAGE EN DOMAINE PRIVÉ DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU RONTUN

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :

Fin 2020, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a lancé une opération majeure de travaux ayant pour objet l'élimination des eaux parasites du réseau d'assainissement du secteur du Rontun.

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ont nécessité la création d'un réseau d'eaux usées ainsi que la mise en conformité des branchements en domaine privé.

Le projet établi par le bureau d'études Boubee-Dupont Eau et Environnement, maître d'œuvre de l'opération, proposait un tracé de réseau d'eaux usées optimisé comprenant certains tronçons en domaine privé.

Vu les conventions d'autorisations de travaux établies avec les différents propriétaires concernés en amont des travaux,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 23 septembre 2020, approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2020, autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions d'autorisations de travaux avec les particuliers et les documents relatifs à la mise en place des servitudes de passage,

Considérant que les travaux en domaine privé sont maintenant terminés, et qu'il est dès lors nécessaire de formaliser les servitudes de tréfonds avec les propriétaires concernés,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 29 juin 2022, approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2022, confiant à l'APGL la réalisation des actes en la forme administrative qui seront publiés au Service de la Publicité Foncière,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 27 septembre 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 064-216404301-20221004-22DEL120-DE

- **émet un avis favorable à la formalisation des servitudes de passage de canalisations d'eaux usées suivantes :**

Parcelle(s)	Superficie	Superficie grevée de servitude	Propriétaire
AI 37	465 m²	119 m²	Groupe MEAC SAS
BH 46	10 916 m²	133 m²	EIFFAGE Route Sud-Ouest
BH 47	10 110 m²	782 m²	FERREIRA Michel
AI 145	3 274 m²	165 m²	SARL PROMOCIS
BH 50	2 890 m²	165 m²	SCI DELAS
AI 149	1 035 m²	240 m²	SCI MENGUY
BH 51-52	845 m²	97 m²	SCI GIRO
AI 85	6485 m²	690 m²	SCI GIRO

- **autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.**

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

MAIRIE D'ORTHEZ * Pyrénées-Atlantiques

Publiée le 17 OCT. 2022